

**La Gauche réunie pour construire  
la Métropole des communes**

# 2014 - 2020

**28 Communes**

**101 Propositions**

**1 Projet pour la métropole Bordelaise**

## UNE MÉTROPOLE POUR TOUS



# La Cub moteur du développement métropolitain, soutien des communes

Au cours de la dernière mandature, l'agglomération bordelaise a connu un développement incontestable. La population de la Communauté urbaine s'est accrue de plus de 25 000 habitants en six ans, de grands projets longuement attendus tel que le pont entre Bacalan et Bastide se sont concrétisés, une grande salle de spectacle est en chantier, le nombre de logements construits -et en particulier de logements sociaux- est en nette progression même s'il doit être encore mieux réparti, et notre établissement a enfin tourné la page d'un contrat sur l'eau et l'assainissement qui avait privatisé un bien commun pendant 30 ans. Ces projets confirment la métamorphose progressive de l'agglomération -entamée sous la présidence d'Alain Juppé en 1995, rééquilibrée par Alain Rousset à partir de 2004 en faveur d'une plus grande équité intercommunale- en un espace métropolitain de solidarité qui contribue à améliorer jour après jour la qualité de vie de ses habitants.

La majorité de gauche réunie avec Vincent Feltesse a, sous l'impulsion d'une plateforme commune ambitieuse signée en 2008, poursuivi une feuille de route qui a permis à la Cub, dans un contexte de crise économique particulièrement aiguë et de réduction des dépenses publiques, de maintenir un haut niveau d'investissements qui en fait le premier donneur d'ordre du territoire, contribuant ainsi à atténuer le choc de la crise pour l'ensemble de ses habitants. Ce bilan est à inscrire à l'actif d'une majorité de gauche qui a su depuis 10ans démontrer ses capacités de gestion prudente, avisée, mais aussi ambitieuse et transparente, des deniers publics.

La Cub a su réaliser ces efforts en même temps qu'elle faisait évoluer en profondeur son organisation, ses méthodes et ses objectifs. Elle est parvenue à se transformer en une institution stratégique, force motrice du développement métropolitain, tout en restant au service des communes.

Les « contrats de co-développement » ont ainsi introduit davantage de cohérence et de visibilité dans le financement des projets communaux. Grâce à la création des directions territoriales, les services communautaires ont gagné en proximité et en réactivité. La mise en place d'un ensemble de dispositifs de contrôle et de révision des grandes délégations de service public a permis leur refonte au bénéfice des usagers. L'acquisition par la Cub, pour la première fois depuis sa création en 1968, de nouvelles compétences, dont certaines partagées avec les communes, lui a permis d'élargir son champ d'action au service de la solidarité et du rayonnement du territoire. Enfin, l'adoption en 2011 d'un ambitieux « Projet métropolitain », au terme d'un débat public d'une ampleur inédite, a doté l'agglomération d'un horizon stratégique partagé et de long terme.

Aujourd'hui, les résultats sont là qui valident cette politique novatrice : baisse de 10 % en moyenne du prix de l'eau et gel des tarifs de transports depuis 2010 ; diversification de l'offre de transport en commun (VCub, Batcub, et depuis peu BlueCub...) et hausse de 30 % de la fréquentation du réseau Tbc au cours des quatre dernières années ; arrivée de la LGV en 2017 ; objectif maintenu de préserver 1000 emplois chez Ford ; doublement en six ans de la production de logements sociaux sur le territoire ; bonne gestion de la Cub soulignée par la Chambre régionale des comptes ; capacité d'investissement portée à 2,72 milliards d'euros d'ici 2018.

Ce n'est pas un hasard si, pour la première fois de son histoire, la Communauté urbaine a vu en 2013 son territoire s'étendre avec l'intégration volontaire d'une vingt-huitième commune, Martignas-sur-Jalles : La Cub a fait la démonstration des vertus incomparables de la coopération intercommunale quand elle est mise au service de l'ambition métropolitaine aussi bien qu'à celui des communes, sans exclusive politique ni géographique, en tenant ferme sur les valeurs de solidarité, d'équité et de service public.

Notre agglomération doit poursuivre cet élan, notamment en faveur du logement des jeunes ménages qui peinent encore à s'y installer, en faveur de la création d'emploi et de l'amélioration des conditions quotidiennes de déplacement pour ses habitants.

### *Focus - Une majorité de gauche au service d'une gestion financière responsable et solidaire*

*La majorité de gauche à la Cub a su démontrer, depuis 10ans, ses capacités à gérer avec ambition et prudence les finances publiques communautaires : le satisfecit octroyé par la Chambre régionale des Comptes en 2013 en est la preuve.*

*Elle est parvenue à respecter ses engagements et à engager un programme ambitieux de grands projets sans mettre en danger le budget communautaire ni grever les capacités d'investissements des générations futures puisque son endettement reste très inférieur à la moyenne des collectivités et qu'elle dispose d'une capacité de désendettement très enviable (moins de 2 ans).*

*Avec presque 680M€ d'investissements sur son budget 2014, la Cub offre au tissu économique local des débouchés considérables et génère ainsi de nombreux emplois directs et induits. Au travers de ses mécanismes de péréquation et de solidarité, la Communauté urbaine de Bordeaux est aujourd'hui, dans la famille des grandes intercommunalités, celle qui redistribue le plus au profit de ses communes membres. Cette volonté politique en faveur du développement équilibré du territoire dans son ensemble et non de la seule ville centre est un marqueur que la majorité de gauche revendique avec fierté : entre la présidence d'Alain Juppé et celle d'Alain Rousset puis de Vincent Feltesse, la dotation de solidarité communautaire a quasiment triplé, passant de 12M€ en 2002 à plus de 35M€ en 2014.*

*Ces valeurs se déclinent aussi, concrètement, en faveur du pouvoir d'achat des habitants. Alors que la droite souhaite mettre en place une augmentation automatique du prix des transports en commun, la majorité de gauche oppose une remise à plat de l'ensemble des tarifs. Sans dégrader le service public, nous voulons bâtir une approche cohérente à travers une tarification sociale prenant en compte les ressources, les comportements vertueux -notamment en matière d'environnement- tout en se laissant des possibilités d'expérimentation.*

*Le prix du ticket de transport en commun n'a ainsi pas augmenté depuis 2010. A 1,40€, il est inférieur à la moyenne des agglomérations de taille comparable. Cela s'est accompagné d'une augmentation spectaculaire de la fréquentation du réseau -le double de la moyenne nationale- plébiscité par une très forte satisfaction des usagers (plus de 98%).*

*Cette gestion responsable des deniers publics continuera d'être le marqueur de la majorité de gauche. A l'opposé des extensions « tout tramway » avancées par la droite ou des propositions non chiffrées de construction de barreaux autoroutiers dont on se demande comment ils pourraient être financés, le présent projet commun de la gauche se donne les moyens de ses ambitions et propose des investissements réalistes et finançables, en évitant les gabegies et les promesses intenable.*

## **Poursuivre sur notre lancée et anticiper les nouveaux enjeux**

En mouvement, attractive, de mieux en mieux équipée et connectée, dotée d'importantes réserves foncières, l'agglomération bordelaise se trouve ainsi placée à l'aube de cette nouvelle mandature communautaire dans une situation favorable qui lui permet d'envisager l'avenir avec une ambition sociale, économique et environnementale renouvelée.

Le cap est donc clair pour les prochaines années : il faut continuer sur notre lancée, ne pas s'inscrire dans une démarche d'austérité mais bien de développement social. Mener à bien, certes, les grands chantiers mis en route au cours des dernières années pour garantir la réussite de la « décennie bordelaise ». Mais aussi voir plus loin et aller au-delà : l'amélioration des mobilités à l'échelle de la métropole demande plus qu'une simple - et très onéreuse - extension du tramway ; la maîtrise des coûts de construction, condition sine qua non du recentrage souhaité de la croissance démographique girondine sur le cœur de l'agglomération, exige la constitution de réserves foncières en amont des futures opérations d'aménagement ; les dérèglements climatiques et les pics de pollution observés dans l'agglomération appellent la Cub à prendre des responsabilités accrues dans la « gouvernance énergétique » du territoire et ses implications en matière de santé publique; surtout, le besoin de développer l'économie locale et l'emploi nécessitent la mobilisation de toutes les forces du territoire en vue d'une action concertée et énergique à l'échelle métropolitaine.

Si notre objectif commun est bien de faire de l'agglomération bordelaise un lieu où il fait bon vivre pour tous ses habitants autant qu'une métropole de référence de dimension européenne à l'horizon 2030, reconnue pour son dynamisme économique, son excellence scientifique et universitaire, son exemplarité environnementale, sa richesse culturelle et patrimoniale, il faut dès à présent envisager l'ouverture d'un nouveau cycle de grands projets.

# Développer la solidarité métropolitaine

Depuis 2010, la France s'est engagée dans un important processus de reconfiguration territoriale marqué entre autres par l'affirmation du fait métropolitain et la création des Métropoles. Au cours de la prochaine mandature, La Cub et ses communes vont ainsi avoir à évoluer dans un cadre institutionnel assez profondément remanié.

## *Focus évolutions législatives*

*En l'espace de trois ans, trois lois sont successivement venues redéfinir la composition, l'organisation et les missions des intercommunalités, interrogeant du même coup leurs relations avec les autres échelons territoriaux (communes, départements, régions) et avec l'Etat. Les effets de ces trois lois se cumulent aujourd'hui pour créer un contexte communautaire nouveau.*

*Premier changement : en vertu de la loi du 16 décembre 2010 « de réforme des collectivités territoriales », le nombre de conseillers siégeant à la Cub va passer de 120 à 105 et certaines communes vont voir modifier le nombre de leurs conseillers communautaires. La commune de Bordeaux par exemple ne comptera plus que 36 conseillers contre 41 aujourd'hui. Celle de Mérignac 10 au lieu de 11. Celle de Pessac 8 au lieu de 10 etc. En vertu de cette même loi, le nombre de vice-présidences va passer de 36 à 20, ce qui a entre autres conséquences que tous les maires ne pourront plus être vice-présidents comme c'était la coutume.*

*Deuxième changement : la loi du 17 avril 2013 « relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral » prescrit que les conseillers communautaires des communes de plus de 1 000 habitants seront en 2014 élus directement par les citoyens en même temps que les conseillers municipaux. La liste des candidats figurera, de manière distincte, sur le même bulletin de vote.*

*Troisième changement : la loi du 27 janvier 2014 « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » va transformer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 la Communauté urbaine de Bordeaux en une « Métropole » définie comme « un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social » (art. L5217-1), et la doter de compétences nouvelles.*

Elles vont aussi devoir s'adapter à une situation budgétaire de plus en plus contrainte, compte tenu du contexte de crise que connaît notre pays et de la volonté de l'Etat de moduler à l'avenir plus fortement ces dotations en fonction du degré de mutualisation atteints par les communes et les EPCI.

Dans ce contexte incertain, la Cub devra plus que jamais jouer son rôle de « bouclier » des communes et de garante de l'équité du territoire en veillant à en atténuer les disparités. En particulier, le rééquilibrage entre la rive droite et la rive gauche devra poursuivre son mouvement. Là encore, une majorité de gauche démontrera ses capacités de gestion responsable des finances publiques, sans se démarquer de ses convictions en faveur d'un développement équilibré de la métropole, qui ne laisse aucune commune au bord du chemin, sensible à la préservation du pouvoir d'achat de ses habitants, et notamment des plus fragiles.

La Cub devra aussi inventer les nouveaux modes de gouvernance et de régulation, voire les services publics, qui lui permettront de répondre aux besoins des habitants de l'agglomération et d'assumer au mieux son futur statut de Métropole sans amoindrir la légitimité des communes et tout en continuant à progresser sur la voie de la démocratie participative.

C'est le sens du « new deal » métropolitain que Vincent Feltesse et les forces de gauche proposent aujourd'hui à La Cub : trouver un nouvel équilibre démocratique qui, tout en garantissant le respect des identités locales, permette de renforcer la solidarité territoriale et de consolider la dynamique métropolitaine du territoire, au service des 740 000 habitants et des vingt-huit communes de ce qu'il faudra bientôt appeler la « Métropole ».

Viser des objectifs de croissance et de solidarité, poursuivre une articulation à la fois fine et équilibrée entre réussite de l'ambition métropolitaine et attention portée à ses communes membres, voilà bien les quatre points cardinaux que la Cub hier, la Métropole demain, continuera de poursuivre comme horizons.

**Une économie  
métropolitaine  
innovante et  
créatrice d'emplois**

*Dans un contexte économique national dégradé, l'Aquitaine en général, et l'agglomération bordelaise en particulier, font partie de ces territoires qui, en France, font mieux que résister à la crise et continuent à créer de l'emploi, notamment lié à l'économie présentielle. Sur le territoire de La Cub, ce sont ainsi 3000 emplois nets par an qui ont été créés en moyenne dans le secteur privé depuis 2010. Ces résultats sont un encouragement à poursuivre, dans un objectif de développement de l'emploi, l'ambitieuse politique d'investissement et de grands projets portée par la Communauté urbaine de Bordeaux. Mais ils sont aussi une invitation à faire plus et mieux aux côtés de la Région et des autres partenaires. A ce jour, environ 57 000 habitants de l'agglomération sont inscrits à Pôle Emploi ; compte tenu de la croissance démographique, ce sont pas moins de 75 000 nouveaux emplois qu'il faudra créer d'ici 2030. Nous en avons les moyens. Notre territoire est attractif, innovant, bien positionné sur des filières stratégiques et d'avenir (l'aéronautique, le numérique, la santé, l'économie créative, les éco-technologies etc.), reconnu pour l'excellence de son université et de sa recherche... Reste pour ce formidable potentiel à donner sa pleine mesure. Notre marge de progression est forte. Ensemble, avec tous les acteurs du territoire, faisons du développement économique la grande cause de la prochaine mandature pour créer les emplois de demain et assurer à la métropole bordelaise un avenir prospère, permettre des investissements, de bons salaires et de conditions de travail dignes, tout en préservant et en développant l'ensemble du tissu économique actuel.*

## **Développer au cœur de l'agglomération les activités productives pourvoyeuses d'emplois**

- 1.** Conforter la filière « aéronautique - spatial - défense » qui regroupe autour de l'Aéroparc plus de 300 entreprises (Dassault Aviation, EADS, Héralès, Thalès...), représente 20 000 emplois et génère 2 milliards € de chiffre d'affaire, et ce en lien avec le Conseil régional et l'Aérocampus de Latresne.
- 2.** Mettre en avant le rôle-clé des banques dans l'octroi du crédit et le financement de l'économie en organisant des conférences bancaires régulières.
- 3.** Renforcer le tertiaire supérieur (actuellement 114 000 emplois) sur la métropole, dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique, dont on veillera à renforcer l'attractivité pour éviter un « siphonage » des activités et des emplois de l'agglomération.
- 4.** Structurer la filière nautique autour des pôles de Bassens (installations portuaires), de Braza (CNB) et des Bassins à flot (avec le cluster « Bordeaux Superyachts Refit » qui regroupe une quarantaine d'entreprises).

5. Renforcer l'offre d'immobilier d'entreprise pour les activités productives et artisanales au cœur de l'agglomération. Pour cela, doter la métropole bordelaise d'un outil dédié à l'aménagement des zones d'activités (SEM ou SPL), comme cela s'est fait par exemple à Bilbao (Sprilur), qui pourrait s'appuyer sur les spécificités et les atouts des territoires.
6. Soutenir l'emploi dans les zones sensibles afin que la dynamique métropolitaine profite à tous.
7. Continuer à accompagner la montée en puissance des initiatives liées à l'économie sociale et solidaire, en promouvant les circuits courts et l'économie de la fonctionnalité (avec son entrée par les usages plutôt que par les biens). Cela peut passer par la mise en place d'un plan de développement des SCOP et SCIC, la création d'un fonds de soutien à la reprise d'entreprises par les salariés sous forme coopérative et par le soutien aux coopératives et aux banques sociales d'investissement sur le territoire.
8. Renforcer les clauses sociales et environnementales dans les grands marchés publics communautaires pour permettre l'accès à la formation et à l'emploi aux actifs les moins qualifiés.

## **Engager la métropole dans la « troisième révolution industrielle »**

9. Développer la filière numérique en lien avec les nombreuses associations professionnelles, en soutenant la constitution du futur Pôle Numérique Aquitain et en menant à bien le projet de Cité numérique sur l'ancien site du tri postal à Bègles, dans le périmètre de l'OIN Bordeaux-Euratlantique, pour obtenir le label national « Quartier numérique » et faire de l'agglomération bordelaise l'un des grands sites numériques européens à l'horizon 2020.
10. Assurer la couverture intégrale du territoire en haut-débit à l'horizon 2020 et accompagner la transition numérique des entreprises.
11. Elaborer et mettre en œuvre un « Master Plan » en associant le tissu industriel local des PME et des grandes entreprises pour développer fortement la filière des éco-technologies (production et stockage d'énergies renouvelables, réseaux intelligents, traitement et valorisation des déchets, éco-construction, rénovation énergétique...etc.) et faire de La Cub un territoire de référence en matière de transition énergétique, en s'appuyant notamment sur l'Écoparc de Blanquefort et le parc de l'intelligence environnementale à Bègles, mais également en développant les transferts de technologies de l'industrie spatio-aéronautique de l'Aéroparc par exemple, vers les éco-technologies.

# Faire de la métropole un territoire de l'innovation et de la connaissance

**13.** Conforter la participation de La Cub à « l'Opération Campus » qui vise à la réhabilitation du site universitaire de Talence, Pessac et Gradignan, en intégrant la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) mise en place par l'Université.

**14.** Soutenir l'enseignement et la recherche pour stimuler l'innovation et les synergies universités-entreprises en aidant certains programmes de recherche en lien avec l'économie métropolitaine sans les mettre sous la coupe exclusive des grands groupes.

**15.** Encourager notamment les coopérations recherche-industrie dans le domaine de l'optique et des lasers, dans le cadre de Cité de la photonique à Pessac, dans le domaine de la santé et des biotechnologies dans le cadre du Bioparc de Mérignac, et de la chimie verte et du végétal, à Bassens notamment.

## Lancer trois « Opérations d'Intérêt Métropolitain »

**16.** L'une à partir du quadrant sud-ouest de l'agglomération, là où se concentrent les grandes pôles d'interconnexion (aéroport et gare TGV), les laboratoires de recherche (CHU, campus), les industries de pointe (aéronautique, laser, santé...) et les fleurons de la « nouvelle économie » (économie créative et collaborative), pour faire de ce quadrant sud-ouest l'un des sites économiques et scientifiques de premier plan de l'Ouest européen pour faire de ce site un lieu d'innovation pour répondre aux besoins actuels et futurs de populations.

**17.** L'autre sur la rive droite pour assurer la cohérence de son aménagement, tisser des continuités entre la plaine et le plateau jusqu'à la rocade, et développer les activités productives installées sur la zone.

**18.** La troisième au Nord de l'agglomération, pour valoriser les espaces naturels exceptionnels qui s'étendent de l'Ouest du parc des Jalles à la Dordogne, connecter ces espaces au cœur métropolitain et structurer les fronts urbains qui leur font face. Il ne s'agit évidemment pas de se limiter à l'entrée environnementale et paysagère mais de configurer un système urbain dont la dynamique s'appuie sur la nature et du fleuve.

*Ces opérations viseront à mettre en œuvre des projets fédérateurs, créateurs de richesses et d'emplois, à l'échelle des grands territoires métropolitains, de manière à assurer un développement équilibré de l'agglomération.*

# Améliorer l'accessibilité de la métropole pour stimuler les échanges

**19.** En prévision de l'arrivée de la LGV en 2017 qui mettra Paris à 2 heures de train de Bordeaux, conforter le positionnement de l'aéroport de Mérignac sur les vols internationaux et régionaux.

**20.** Améliorer la connexion de l'Aéroport avec la gare Saint-Jean pour faire de l'ensemble gare-aéroport le hub du grand Sud-Ouest. Pour cela expérimenter dès 2015 une liaison directe et rapide (moins de 30 minutes) en Blue tram.

*Le Blue Tram, système innovant, développé par le groupe Bolloré, pourrait être lancé à l'occasion du congrès ITS (Intelligent Transport System), que la métropole accueillera en 2015. Événement international de référence, ce congrès sera pour la métropole l'occasion de faire la démonstration de son savoir-faire et de ses capacités d'innovation en matière de mobilités intelligentes.*

**21.** Relier la gare multimodale de Pessac-Alouette à l'aéroport par un transport en commun en site propre. Equipé en Wi-Fi, aligné sur les tarifs TBC, il connectera l'aéroport au réseau ferré tout en assurant une meilleure desserte de la zone.

**22.** Améliorer la liaison Aéroport - Mérignac - Centre-ville soit par la création d'un Bus à haut niveau de service (BHNS), soit par une extension de la ligne A du tramway à partir de la station 4 Chemins à l'horizon 2018 / 2019.

**23.** En prévision de l'arrivée de la LGV (20 millions de voyageurs attendus par an en gare Saint-Jean) et au-delà de la solution des terminus partiels, étudier comment l'hyper-centre peut bénéficier de solutions techniques permettant une meilleure fluidité de circulation des tramways (liaison gare - place de la Victoire pour relier le Campus, shunt de Mériadeck via le cours du Maréchal Juin...etc).

**24.** Profiter de l'élargissement de la rocade, à proximité de laquelle se concentrent les principaux sites économiques (et les deux tiers des emplois) de la métropole pour aménager ses principaux échangeurs et en faire autant de grandes « portes métropolitaines », lieux d'interconnexion à vocation économique, commerciale, logistique ou paysagère. Signaux d'entrée dans le cœur d'agglomération et bornes symboliques de l'urbanisation dense, lieux de mixité fonctionnelle, ils seront dotés d'une architecture ou d'une valeur paysagère fortes.

**25.** Pour prendre en compte les enjeux du fret : développer une filière de transports de marchandises sur le fleuve pour permettre le report modal, s'appuyer sur la plateforme d'Hourcade que la CUB a aidé à développer.

# Renforcer le rayonnement de la métropole pour accroître sa notoriété et son attractivité

**26.** Mettre en réseau les nombreux outils d'animation et de développement économique présents sur l'agglomération pour faciliter l'accueil et le parcours des porteurs de projet.

**27.** Développer une marque territoriale à l'échelle métropolitaine en coopération avec tous les partenaires locaux, pour promouvoir le territoire en profitant de l'exceptionnelle « fenêtre de tir » que représentent les trois grands événements à venir sur l'agglomération : le Congrès international des transports intelligents (ITS) de 2015, l'Euro de football de 2016 et l'arrivée de la LGV en 2017.

**28.** Soutenir et développer les équipements culturels, sportifs et de loisir d'intérêt métropolitain favorisant le rayonnement de la métropole : Opéra, Cité des civilisations du vin, Grand stade et stade Chaban-Delmas à Bordeaux, grande salle de spectacle de Floirac, Rocher de Palmer à Cenon, Etablissement public de coopération culturelle Carré+Colonnes à St-Médard et Blanquefort, stade Moga à Bègles, projet SAVE à Pessac, Pin Galant, stade nautique de Mérignac, Cascades de Garonne à Lormont...

**29.** Développer les événements d'échelle métropolitaine, à l'image de « l'Été métropolitain » qui accueillera lors de sa prochaine édition le plus grand festival reggae d'Europe, le Reggae Sun Ska Festival, sur le site du campus, avec 100 000 visiteurs attendus.

**30.** Conforter la mise en désir touristique du territoire métropolitain en s'appuyant sur ses nombreux atouts, sur le prestige de la tradition viticole, la valeur patrimoniale de la ville-centre (classement Unesco) et la valeur paysagère de l'agglomération (le fleuve et les espaces naturels). S'attacher à constituer de véritables filières d'excellence notamment autour du tourisme d'affaire et de l'oenotourisme. Développer dans le même temps une offre de tourisme et de loisirs de proximité (à l'image des refuges urbains) à destination des habitants de la métropole en particulier des jeunes et de ceux qui ne peuvent pas partir en vacances. Recourir aux formes modernes et autonomes de découverte touristique et culturelle des villes et des sites de la communauté urbaine, offertes par les nouvelles technologies.

**La mobilité  
pour tous**

*Depuis une dizaine d'années des investissements considérables ont été consentis par La Cub pour mailler le territoire, désenclaver la périphérie et fluidifier les déplacements dans une agglomération bordelaise menacée de congestion : déploiement du tramway, restructuration du réseau Tbc, édification du pont Chaban, diversification de l'offre de transport... Avec à terme 77 km de tramway en site propre, l'agglomération bordelaise sera celle qui dispose du plus vaste réseau de France, et surtout celle dont le territoire aura été maillé le plus rapidement. Il faut poursuivre cet effort de réduction de l'usage de la voiture en ville et de mise en réseau du territoire en privilégiant les solutions les plus rapides, les moins coûteuses et les plus efficaces, et en veillant particulièrement à la desserte des zones d'emploi. Après le « tout automobile » puis le « tout tramway », nous proposons de miser sur l'intermodalité et la mobilité « intelligente » conformément aux orientations préconisées par le Grenelle des mobilités métropolitaines.*

## Désenclaver la périphérie métropolitaine

**31.** Achever la 3ème phase du tramway à l'horizon 2018, avec l'extension des 3 lignes existantes, dont le prolongement de la ligne B à Pessac jusqu'au château Cazalet et Macédo, la création d'une 4ème ligne (D) aux portes du Taillan entre Eysines et Bordeaux via Le Bouscat et Bruges, et la mise en service du tram-train du Médoc jusqu'à Parempuyre pour desservir le quadrant nord-ouest.

**32.** Assurer une liaison en site propre intégral entre Bordeaux et Saint-Médard-en-Jalles via Caudéran, Eysines et Le Haillan, soit par un tramway sur pneu (tels ceux qui circulent à Clermont-Ferrand ou en Région parisienne), soit par un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Moins chères que le tramway classique, ces deux solutions ont surtout l'avantage d'assurer une liaison plus rapide que ne le ferait la prolongation de la ligne A préconisée par le groupe Communauté d'avenir (45min contre plus d'1 heure).

**33.** Améliorer, en lien avec la Région, la desserte de la presqu'île d'Ambès par un renforcement des liaisons TER, un aménagement des quatre principaux pôles d'échange de la rive droite (Ambarès-La-Gorp, Bassens, La-Grave-d'Ambarès, Sainte-Eulalie-Carbon-Blanc) vers lesquels seront rabattus les bus de desserte locale. Améliorer la desserte de la Rive droite grâce à la mise en place de bus en site propre intégral de la gare de Bassens vers le Campus via la gare St-Jean.

**34.** Assurer une desserte adaptée du sud de l'agglomération : de Gradignan au départ de Bordeaux via Talence par un bus en site propre intégral, de Bègles et de Villenave d'Ornon grâce aux nouvelles extensions de la ligne C tout en préservant la halte ferroviaire.

## Développer les liaisons circulaires

**35.** Pour désengorger la rocade, achever sa mise à 2x3 voies d'ici 2020 en réservant la troisième voie aux usages collectifs de la voiture et aux transports en commun, ou en assouplissant les conditions d'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence.

**36.** Achever la construction du pont Jean-Jacques Bosc à l'horizon 2018 en anticipant l'aménagement de ses accès. Complémentaire du pont Chaban-Delmas au Nord dont les débouchés pourront être repensés pour développer les liaisons avec Bastide et la plaine de Garonne, le nouveau pont JJB permettra de boucler les boulevards au Sud et de poursuivre l'effort de désenclavement de la rive droite.

**37.** Réaménager les boulevards et leurs abords en concertation avec les communes limitrophes, pour faire de cette artère circulaire aujourd'hui saturée par le trafic automobile un espace public majeur de la métropole de demain, trait d'union entre la ville-centre et la périphérie. Sans en chasser les voitures, on en fera un axe structurant pour les transports collectifs ; on veillera à mettre en sécurité les cyclistes et à faciliter les déplacements piétons ; on revitalisera les « barrières » pour en faire un chapelet de grandes places publiques dédiées aux connexions, aux activités, aux commerces, à la promenade et aux services publics de proximité.

**38.** Assurer une liaison ferrée en tram-train entre Ravezies et Cenon-Pont-Rouge. Seraient ainsi rendues possibles une desserte circulaire de la « première couronne » de l'agglomération par le bouclage de la voie ferrée de ceinture et la remise en service de la gare de la Médoquine.

**39.** Dans la lignée de la réflexion sur le désengorgement des grands axes routiers et de la livraison intelligente des marchandises en ville, faire avancer concrètement, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, la question du grand contournement ferroviaire de l'agglomération pour y développer le fret.

⋮ Ainsi, avec le bouclage de la rocade à 2x3 voies, celui des boulevards bordelais par le pont Jean-Jacques Bosc, et celui de la voie ferrée de ceinture, trois anneaux concentriques, complémentaires du réseau en étoile du tramway, viendront achever structurer le réseau des mobilités métropolitaines.

## Favoriser la « multimodalité » et la mobilité intelligente

**40.** Poursuivre la politique de déploiement et de diversification de l'offre de transport (tramway, bus, Vcub, BatCub, autopartage...), avec l'objectif d'atteindre une part modale de 15 % pour les transports en commun d'ici 2020, en veillant à améliorer l'accessibilité des installations et du matériel aux personnes à mobilité réduite.

**41.** Poursuivre en particulier l'aménagement des couloirs de bus pour accroître leur vitesse commerciale.

**42.** Faire en sorte que La Cub exerce pleinement sa compétence en matière de stationnement, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, et aménager des places de stationnement de courte durée à proximité des commerces.

**43.** Encourager le report modal vers les transports en commun par le développement des parcs-relais et une politique de stationnement incitative.

> Développer la part des déplacements doux :

**44.** Par une nette montée en puissance de la politique Vélo de La Cub (développement d'itinéraires cyclables continus et structurants, création d'un réseau express, aides à l'acquisition, amélioration de l'entretien de la voirie et de la signalétique etc.), avec l'objectif d'atteindre 15 % de part modale pour le vélo en 2020 (contre 4 % aujourd'hui) ;

**45.** En rendant plus faciles, moins dangereux et plus agréables les déplacements pédestres (24 % de part modale aujourd'hui) par l'amélioration de la « marchabilité » des espaces publics et le soutien aux initiatives collectives (pedibus, réseau mille pattes etc.) ;

**46.** Moderniser le système de régulation du trafic pour fluidifier les déplacements et donner la priorité aux transports en commun, en s'appuyant sur l'expertise du cluster aquitain Topos et en développant un « Gertrude nouvelle génération ».

**47.** Développer à l'attention des usagers les outils numériques de reconnaissance du trafic (sites Internet et applications, informations voyageurs embarquées et en station etc.) pour faciliter la personnalisation et l'optimisation des parcours.

> Organiser davantage les mobilités à l'échelle de la métropole pour éviter la congestion des réseaux en heure de pointe. Pour cela :

**48.** Inciter les entreprises à se doter de plans de déplacements ;

**49.** Négocier avec les principaux « producteurs de temps » (administrations, grandes entreprises, établissements scolaires et universitaires...), un étalement des horaires ;

**50.** Réduire la mobilité contrainte en développant le télétravail, les tiers-lieux et les conciergeries d'entreprise.



**Un urbanisme  
maîtrisé**

**pour une métropole  
accueillante**

*Sous l'effet conjugué de l'attractivité de la métropole et des dispositifs de défiscalisation, les prix du foncier ont été multipliés par 3 en 10 ans et ceux du logement ont doublé, si bien qu'il est devenu difficile d'accéder à la propriété et même de se loger sur notre territoire. De plus en plus, les ménages modestes, les familles, les aspirants à la propriété sont contraints d'aller chercher au-delà des frontières de La Cub le lieu où ils pourront s'installer ou s'agrandir, quitte à s'éloigner outre mesure du cœur de l'agglomération, de ses services et de ses emplois. Pour inverser la tendance, La Cub s'est saisie à bras-le-corps de l'enjeu de l'habitat au cours de la dernière mandature - elle a quadruplé le budget dédié au logement, passé de 6 à 23 millions d'euros. Et les premiers résultats sont là : en 2012, plus de 6000 nouveaux logements ont été mis sur le marché, c'est deux fois plus qu'il y a dix ans. En 2013, plus de 3 600 logements sociaux ont été agréés, avec une très nette augmentation des PLAI, dédiés les catégories de population à faible revenu (en comparaison, il y en avait à peine plus de 1 000 en 2004). Mais ce n'est pas encore suffisant pour répondre aux besoins de logements d'une population dont les revenus sont de plus en plus déconnectés des prix pratiqués sur le marché immobilier. Il faut intensifier nos efforts en se donnant pour objectif de produire à prix maîtrisés davantage de logements tout en préservant le cadre de vie privilégié offert par l'agglomération bordelaise.*

## **Produire des logements plus abordables et diversifier les types d'habitat**

**51.** Passer de 6000 à 7 500 logements construits par an sur le territoire de La Cub, en tenant bon sur les objectifs qualitatifs (construire des logements adaptés aux besoins des ménages, situés à proximité des transports en commun, performants sur le plan énergétique et environnemental) et financier, en visant dans les opérations communautaires (ZAC, PAE, opération 50 000 logements...) un prix de sortie à 2500 €/m<sup>2</sup> pour faire en sorte que notre métropole reste accessible à tous.

**52.** Fixer à 30 % le taux minimum de logements sociaux dans toutes les ZAC et se donner la possibilité de moduler pour tendre vers 50% dans les nouvelles opérations d'aménagement communautaires en fonction des situations locales, et notamment dans les communes déficitaires, afin de garantir la mixité sociale dans toute l'agglomération.

**53.** Poursuivre le soutien au développement de toutes les formes d'habitat : participatif, réhabilitation de copropriétés dégradées, accession sociale...etc.

## **Maîtriser l'urbanisation et améliorer le cadre de vie des habitants**

**54.** Créer un Établissement public foncier local (EPFL). Opérant à l'échelle de l'aire urbaine

(soit le périmètre du SCoT), il sera chargé de constituer des réserves foncières au service des futures opérations de logement et de développement économique.

**55.** Intensifier le rééquilibrage entre la rive droite et la rive gauche en dotant la Métropole de la compétence sur la politique de la ville afin de poursuivre la requalification et la revitalisation des quartiers d'habitat social.

**56.** Mettre en œuvre les engagements pris dans la Charte d'urbanisme commercial pour limiter la multiplication des grandes surfaces commerciales en périphérie et protéger le commerce de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs.

**57.** Poursuivre avec les communes le travail de requalification de la voirie et des espaces publics (aménagement des centres-bourgs) conformément aux orientations définies par le « Guide de conception des espaces publics communautaires » : aménager un espace public plus souple dans ses usages et ses évolutions, plus économe en coût global et en espace, mais aussi plus respectueux du « contexte » urbain et paysager ainsi que de l'environnement.

**58.** Conserver la proportion de 50 % d'espaces naturels et agricoles sur le territoire métropolitain, en veillant à préserver la biodiversité et les écosystèmes locaux, et à assurer des continuités naturelles à travers l'agglomération.

**59.** Déployer l'opération « 55 000 hectares pour la nature » pour valoriser le paysage et les espaces naturels métropolitains et permettre le retour de la nature en ville.

**60.** Faire profiter la population des plaisirs du fleuve par le développement des loisirs nautiques, l'aménagement des berges et la commande artistique Garonne.

**61.** Aider les communes, notamment les plus exposées comme Ambarès, Ambès, Bordeaux, Bouliac, Parempuyre, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Louis-de-Montferrand à se prémunir des conséquences du risque inondation en prenant une part plus active dans la gestion des digues, de l'hydraulique interne et dans le renforcement des ouvrages. Nous continuerons à agir pour que l'Etat assume ses responsabilités en la matière.

**62.** Réduire l'exposition de la population aux risques environnementaux en élaborant notamment une charte communautaire des antennes relais.

**63.** Réduire l'exposition de la population aux nuisances sonores, en soutenant l'isolation phonique autour des principales voies ferrées, de la rocade et des couloirs aériens, en intervenant auprès de la SNCF/RFF et au sein des instances aéroportuaires pour concilier au mieux l'intérêt des passagers et ceux des habitants, en privilégiant l'équipement des voies par des revêtements peu bruyants dans les zones urbanisées, et en sollicitant des crédits dédiés, contractualisés auprès de l'Etat et de la Région dans le cadre des négociations en cours du Contrat de Plan État-Région (CPER).

**64.** Renouveler la demande auprès des services de l'Etat de mise en place d'une zone de surveillance renforcée dans le périmètre de la centrale nucléaire de Blaye

**Préserver  
l'environnement  
métropolitain**

*L'agglomération bordelaise s'est construite sur un site naturel d'une inestimable valeur qui contribue grandement à sa qualité de vie et à sa renommée. Ce site, marqué par l'omniprésence du fleuve et de l'eau, est aussi fragile et dangereux qu'il semble immuable et hospitalier. Aujourd'hui, son équilibre est mis à mal par une croissance de l'agglomération qui n'a pas suffisamment été pensée et accompagnée. Dépendance aux énergies fossiles, pollution de l'air, vulnérabilité aux événements climatiques exceptionnels, surconsommation de la ressource en eau, disparition accélérée des surfaces maraîchères et agricoles... autant d'éléments susceptibles de compromettre le développement durable de l'agglomération bordelaise et qui appellent une mobilisation de tous les acteurs métropolitains.*

## Accélérer la transition énergétique

**65.** Dans le cadre des nouvelles compétences de la Métropole liées à l'énergie, mettre en place, en articulation avec son Plan Climat, une gouvernance énergétique de la Cub transversale et mutualisée avec les communes et les acteurs de terrain.

**66.** Promouvoir la production locale et l'usage de toutes les énergies renouvelables (solaire, éolienne, hydrolienne, géothermie...) et le développement de réseaux de chaleur sur le territoire de La Cub, en favorisant la déconcentration des moyens de production, pour viser l'autonomie énergétique à l'horizon 2025. Travailler à un véritable outil public pour la gestion des réseaux de chaleur.

**67.** Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments en aidant les porteurs de travaux (propriétaires occupants ou bailleurs) pour atteindre un rythme de 8300 logements rénovés chaque année, conformément aux engagements du Plan Climat. Mettre en place une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé, développer des outils de financement innovants pour proposer un tiers financement des travaux.

**68.** Aider les usagers à mieux maîtriser leur consommation d'énergie grâce au déploiement de réseaux intelligents (smart grids) et lancer des projets pilotes en matière de stockage d'énergie, en vue d'optimiser les infrastructures.

## Lutter contre la pollution et le réchauffement climatique

**69.** Conformément au Plan Climat de la Cub (adopté en février 2011), se donner les moyens d'atteindre l'objectif de réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

**70.** Optimiser l'organisation du transport de marchandises et de l'approvisionnement de l'agglomération en localisant les équipements au plus près des marchés et en développant le transport fluvial pour les matériaux pondéreux.

**71.** Poursuivre la mise en œuvre de la « métropole du ¼ d'heure » en partenariat avec La Poste. Le principe : faire en sorte que chaque habitant ait accès aux services du quotidien

en moins de 15 minutes de déplacement en mode doux (vélo, marche à pied) à partir de son domicile ou de son lieu de travail.

**72.** Accroître l'autosuffisance alimentaire de l'agglomération en favorisant les filières locales et les circuits courts, en lien avec les territoires ruraux périphériques. On soutiendra en particulier l'agriculture périurbaine par la préservation du foncier agricole et des aides à l'installation.

## Gaspiller moins, consommer mieux, réemployer plus

**73.** Promouvoir l'économie du partage, notamment en soutenant les innovations sociales en matière de logement (habitat participatif et partagé), de consommation (ressourceries) et de mobilité (transports en commun, autopartage et co-voiturage).

**74.** Promouvoir l'économie circulaire et développer toutes les formes de réemploi, à commencer par le recyclage des déchets.

**75.** Adopter un Plan déchets dès la première année de mandature pour réduire le volume des déchets produits sur l'agglomération en poursuivant les actions de sensibilisation auprès des usagers et en développant la collecte incitative (informatisation de la collecte et pesage des déchets ménagers). L'objectif est fixé dans l'Agenda 21 de La Cub : réduire la production d'ordures ménagères de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années.

**76.** Préparer la fermeture de l'usine d'incinération de la rive droite prévue à l'horizon 2020, en engageant dès à présent une réflexion approfondie sur ses alternatives tant environnementales (sur le volet du recyclage et de la valorisation des déchets), que financières et sociales (en matière de tarification des services de chauffage urbain jusqu'ici alimentés par cette unité).

**77.** Valoriser la part organique des déchets ménagers en habitat vertical et en milieu urbain dense ainsi que les déchets de la restauration collective en captant le biogaz afin d'alimenter les bus du réseau Tbc en biogaz carburant. Composter les résidus et les transformer en engrais de qualité.

- Déployer un réseau de composteurs collectifs sur l'agglomération et expérimenter un service de broyage individuel des déchets verts pour les particuliers habitant en zones résidentielles tout en renforçant l'équipement en composteurs afin de réduire significativement la collecte des déchets verts, les déplacements des particuliers vers les déchetteries et améliorer la qualité du compost.
- Ces actions pourront être réalisées dans le cadre d'un schéma territorial de gestion des déchets organiques visant à développer leur valorisation de façon efficace et non concurrentielle

# Retrouver la maîtrise publique des biens communs

**78.** Opérer le passage en régie de la gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement d'ici la fin de la mandature afin d'assurer une meilleure maîtrise et une tarification au plus juste de cette ressource essentielle.

**79.** Accompagner les communes dans leurs politiques de préservation et de valorisation des espaces naturels.

**Une solidarité  
métropolitaine  
renforcée au service  
des 28 communes**

Au 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux va devenir la Métropole bordelaise. Ce changement de statut représente une évolution importante. Loin de signer la disparition des communes de l'agglomération bordelaise, il doit au contraire leur donner le moyen de poursuivre leur développement en ouvrant à la coopération intercommunale de nouveaux champs d'action dans le domaine de la culture, du sport, du tourisme etc. Au cours de la précédente mandature, le terrain a été préparé avec le transfert à La Cub en 2011 d'une compétence de « soutien et de promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole », le récent vote d'un « règlement d'intervention Sport » ou encore la participation à l'opération Campus. Ce renforcement de la solidarité intercommunale est une nécessité à l'heure où la contrainte financière se fait plus pressante. La Cub aujourd'hui, la Métropole demain, continueront à se tenir aux côtés des communes et de leurs maires, au service des habitants.

## Conforter La Cub dans son rôle de bouclier des communes

**80.** Mettre en place une nouvelle génération de contrats de co-développement « sur-mesure », pour donner toujours plus de visibilité aux communes, et assurer un financement transparent et équitable de leurs projets.

• Entre 2008 et 2012, La Cub a réalisé dans le cadre des contrats de co-développement pas moins d'1,3 milliards d'euros d'investissement dans les communes de l'agglomération. C'est 460 millions de plus qu'entre 2001 et 2007. Elle a également poursuivi l'effort engagé sous la présidence d'Alain Rousset pour rééquilibrer la distribution des crédits communautaires entre la ville-centre et les communes de la périphérie.

**81.** Maintenir à leur niveau actuel les outils financiers de redistribution et de péréquation communautaires (DSC et FIC).

**82.** Mettre en œuvre le fonds de concours de 15 millions d'euros dédié à la réhabilitation et à la construction d'équipements sportifs.

**83.** Mettre en œuvre de nouvelles politiques communautaires de solidarité, notamment en matière de prévention du risque inondation et de politique de la ville, dans le cadre des nouvelles compétences attribuées à La Cub.

**84.** Poursuivre et étendre la politique de tarification sociale des services publics communautaires à la fois plus équitable et plus sensible à la conservation des ressources naturelles communes. La différenciation des tarifs devra tenir compte de la situation des plus fragiles, et pourra s'inspirer d'initiatives extérieures ou faire l'objet d'expérimentations.

**85.** Renforcer l'approche transversale des projets au niveau des services communautaires.

**86.** Mettre en œuvre le principe de subsidiarité et confier davantage de responsabilités aux communes dans la conduite des projets de dimension infra-métropolitaine, en développant la délégation de maîtrise d'ouvrage.

**87.** Encourager les coopérations intercommunales, à l'image de la dynamique impulsée rive droite par le GPV, de la récente fusion entre les scènes culturelles de Blanquefort et de Saint-Médard, ou encore du projet de piscine porté conjointement par Saint-Aubin et Le Taillan.

**88.** Renforcer la territorialisation des services de la Cub, en donnant plus de pouvoir délégué aux directions territoriales dans la gestion du quotidien et dans leurs relations avec les communes.

**89.** Engager une démarche de mutualisation des services et des moyens entre La Cub et les communes pour mettre en commun les ressources et éviter les doublons, cela sans réduire notre capacité d'intervention voire en continuant la développer pour un service public toujours amélioré. Les fonctions dites « support » (commande publique, matériel de voirie, ingénierie...) pourraient en particulier être avantageusement partagées. De même, la compétence de la collecte des déchets exercée par les services communautaires et celle de la propreté pourraient être mis en cohérence sur l'ensemble du territoire métropolitain.

## Réussir le passage à la Métropole

**90.** Préparer La Cub à exercer les nouvelles compétences que lui attribue d'office la loi instituant les Métropoles.

**91.** Engager les discussions visant à dresser la liste des équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs qui seront reconnus « d'intérêt métropolitain » et pris en charge par la future Métropole sur la base de critères objectifs.

**92.** Préparer également La Cub à l'exercice de la compétence « garantie du droit à un logement décent et indépendant », dont elle devra demander à l'État la délégation pour conserver celle, stratégique, des « aides à la pierre ».

**93.** S'engager en revanche à ne pas demander au Conseil général la délégation de ses compétences en matière d'action sociale, que justifient tant son savoir-faire en la matière que l'existence d'une « ceinture de pauvreté » à la périphérie rurale du département.

**94.** Recomposer les délégations communautaires (alors que La Cub en compte aujourd'hui 37, la loi les limitera à 20 dès le début de la prochaine mandature, aujourd'hui trop éclatées, par grands blocs de compétence : mobilité et déplacement, habitat, développement durable, attractivité et développement économique du territoire etc.

**95.** Maintenir un lieu de discussion régulière nommé « conférence métropolitaine » où siègeront le président, les vice-présidents et les maires de La Cub.

**96.** Créer un temps de discussion réunissant le président et les vice-présidents au sein d'une instance à vocation plus opérationnelle.

## Animer la « coopérative » métropolitaine

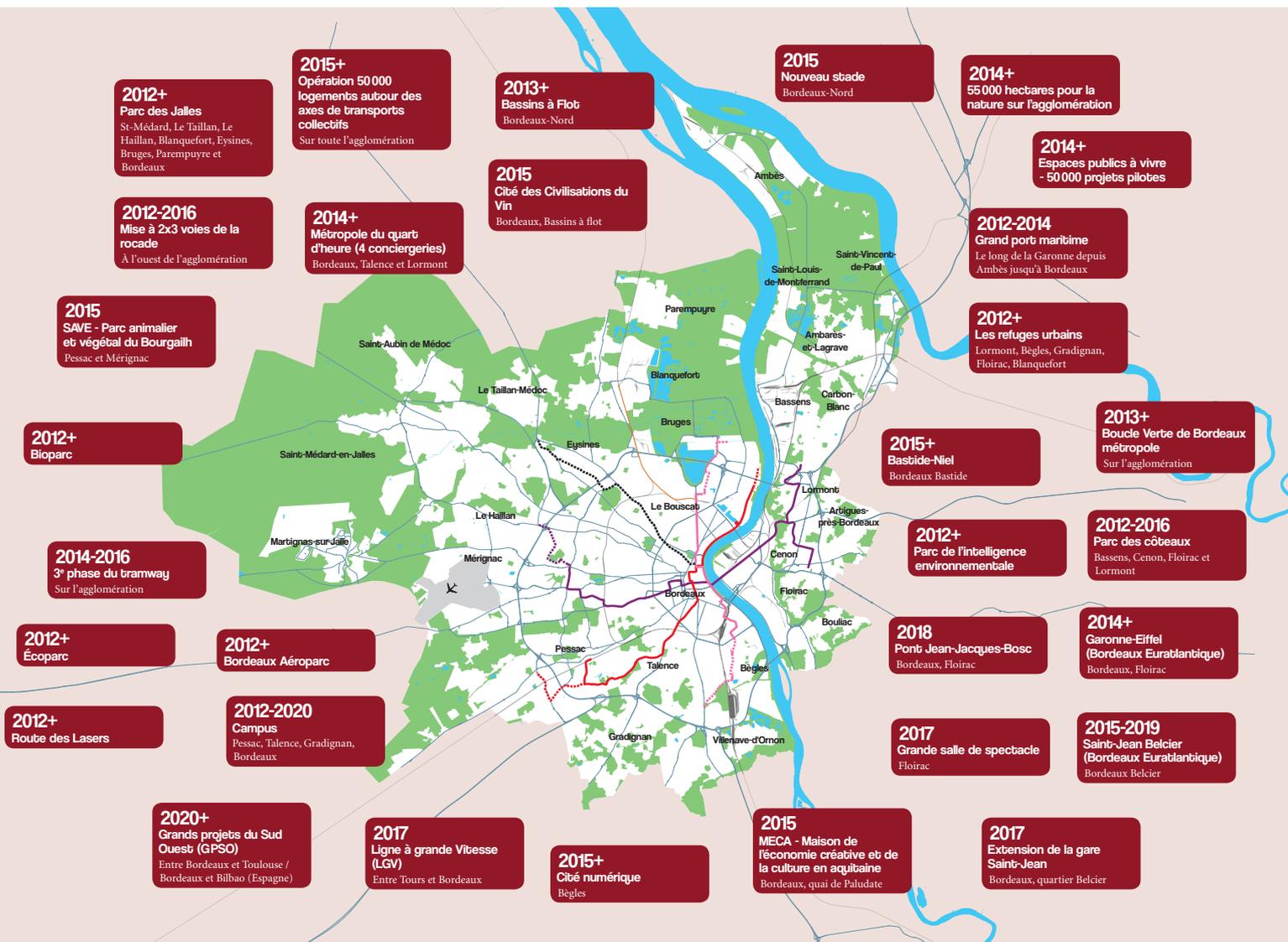
**97.** Dans le cadre du Conseil de développement durable (C2D) et des autres instances de participation mises en place par La Cub, continuer à faire vivre le débat public sur les grands enjeux d'agglomération, en veillant à mobiliser les ressources offertes à l'initiative et à l'expression citoyennes par les outils numériques. Le C2D informera régulièrement le Conseil sur ses travaux et propositions.

**98.** Conformément aux principes énoncés dans la « Charte de la participation » votée en 2009, associer les citoyens à l'élaboration des grands projets communautaires et à la détermination des orientations des grandes politiques publiques de La Cub, comme cela a été fait, de manière exemplaire, pour le franchissement Jean-Jacques Bosc ou la politique de l'eau et la Fabrique métropolitaine.

**99.** Conforter La Cub dans son rôle d'animation du territoire, de mobilisation et d'hybridation des ressources et des acteurs autour de projets à forte charge symbolique, et développer les partenariats, à l'image des coopérations engagée avec des acteurs comme La Poste, Cap Sciences ou encore l'Agence Régionale de Santé.

**100.** Renforcer la coopération avec les intercommunalités périphériques, mais aussi avec les « voisins » plus lointains : Toulouse, Nantes, Bilbao, La Rochelle, Angoulême etc., par l'instauration d'un dialogue régulier et formalisé, permettant une véritable coopération qu'il faut aussi inscrire avec les territoires d'Aquitaine.

**101.** Renforcer la coopération avec le Département, dans le cadre partagé d'une « Charte de développement de la Gironde et de La Cub », pour assurer une meilleure régulation de la croissance urbaine et garantir un développement équilibré du territoire girondin.



# La carte du projet

# Villenave d'Ornon le 27 Février 2014

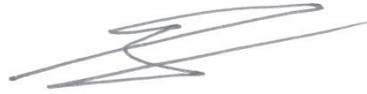
Vincent FELTESSE

Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux



Gérard CHAUSSET

Président du groupe EELV à la Cub



Max GUICHARD

Président du groupe Communiste à la Cub



Alain ANZIANI

Président du groupe Socialiste et Apparentés



Jacques GUICHOUX

Conseiller communautaire PRG

